

Pour le bien-être et la santé de votre enfant...

Il est recommandé de:

- ne pas fumer en présence des enfants
- ne pas fumer dans les pièces où l'enfant vit (salon, cuisine, salle à manger, etc.)
- toujours fumer à l'extérieur ou du moins dans un endroit où l'enfant ne se trouve jamais

Être un "fumeur passif", c'est le fait de respirer involontairement la fumée de tabac des autres.

La fumée de tabac contient de nombreuses substances chimiques parmi lesquelles des irritants, des produits toxiques et des cancérogènes. Ces produits toxiques se trouvent en très grande quantité dans la fumée qui s'échappe de la cigarette.

Ces produits toxiques restent présents dans l'air durant de nombreuses heures (48h pour 1 cigarette fumée).



Votre entourage et vos amis fument ? Invitez-les à fumer à l'extérieur de votre habitation !

Fares asbl
Service Prévention Tabac
Rue de la Concorde, 56 - 1050 Bruxelles
Tél : 02/ 512 29 36
www.grossessesanstabac.be



Editeur responsable: JP van Voorheen - Rue de la Concorde, 56 - 1050 Bruxelles



